

Appel à candidature artistique  
Résidence de création au collège  
**Poésie au Musée**



**Favoriser la rencontre des collégiens avec la poésie.**

**Un autre regard sur le Musée départemental Stéphane Mallarmé.**

**Contexte :**

Le Département de Seine-et-Marne, par l'intermédiaire de sa Médiathèque départementale et dans le cadre de son Schéma de développement de la lecture publique, propose une résidence de création dans un collège **pour un.e artiste, toute discipline artistique possible** (danse, peinture, écriture, photographie, vidéo, arts graphique etc...), ayant une relation singulière avec la poésie, les maisons d'écrivains, l'univers mallarméen afin de soutenir la création en favorisant le partage de son processus, une approche renouvelée de la poésie, du musée.

La Médiathèque départementale soutient la poésie d'aujourd'hui en possédant des fonds de référence et en fédérant sur le département des actions culturelles A Voix vives, Marché de la Poésie, Printemps des poètes, en formant des bibliothécaires et professeurs à la découverte de la production éditoriale et des maisons d'éditions indépendantes.

L'adolescence est une période où le rapport à la poésie reprend sens. Il est important de favoriser aux collégiens une entrée en poésie et au musée, de les amener en amont et en aval du poème. Au-delà de l'écriture, des lectures, des chansons, des sculptures, des peintures, le trait, le corps, l'image, le livre d'artiste, sont autant de chemins qui permettent de revisiter la Maison de Stéphane Mallarmé et d'investir la découverte de poèmes.

L'artiste choisi.e pour cette résidence sera déjà engagé.e dans un projet de création autour de la poésie, des maisons d'écrivains, des musées ou de l'univers de Stéphane Mallarmé.

## **Description de la résidence :**

Il s'agit d'une résidence de création qui permet la rencontre des collégiens avec une démarche artistique. L'artiste choisi.e portera une attention particulière aux actions en direction des collégiens.

Le la résident.e retenu.e disposera de 70% de son temps pour une création personnelle, sur un projet qu'il elle devra présenter et partager avec le collège, la Médiathèque départementale et le Musée départemental Stéphane Mallarmé. Il elle disposera d'un bureau ou d'un espace de travail au sein du collège. 30% du temps sera consacré à des actions culturelles en direction des collégiens, construites avec les équipes enseignantes, le Musée et la Médiathèque départementale. Des actions en périphérie avec les acteurs culturels locaux (médiathèques, cinéma, associations, etc.) seront prévues pour faire rayonner territorialement la résidence.

Le projet devra se réaliser et s'adapter aux conditions sanitaires en vigueur.

Une à deux réunions de travail seront programmées avec le collège afin de structurer de façon partenariale la résidence, qui débutera en septembre 2025 et s'achèvera en juin 2026.

## **Calendrier prévisionnel :**

**Vendredi 6 décembre 2024 :** Fin du dépôt des candidatures.

**Février 2025 :** Rencontre des deux ou trois candidats.es pré-sélectionnés. ées sur dossier par la Médiathèque départementale avec l'équipe pédagogique du collège et du Musée départemental Stéphane Mallarmé pour choix de l'artiste ou d'un collectif d'artistes.

**Avril-mai:** Une à deux réunions de préfiguration de résidence.

La résidence est d'une durée de 10 mois et peut se décliner selon plusieurs modalités en fonction des calendriers de chacun des acteurs du projet : soit une à deux journées de présence par semaine le temps de la résidence soit des jours regroupés. **Elle se déroulera de septembre 2025 à Juin 2026.** Une à deux réunions de préfiguration de résidence seront programmées en avril- mai 2025 avec le résident sélectionné.

## **Budget alloué par la Médiathèque départementale :**

**-Le budget total de la résidence est de 20 000 euros TTC, versé directement à l'artiste résident.**

Ce budget comprend la bourse de création, les 30% d'actions culturelles, le matériel nécessaire à la réalisation des ateliers, des cartes blanches ou participations d'invités extérieurs, les frais de déplacement et d'hébergement éventuels.

## **Candidature :**

Le dossier de candidature doit comporter une note d'intention qui précise le projet pour cette résidence, la démarche de création en lien avec la poésie, le musée départemental Stéphane Mallarmé et ou l'univers mallarméen, des pistes d'actions en direction de collégiens. Une présentation de l'artiste et des actions déjà réalisées.

Le dossier de candidature est à déposer auprès de :

[valerie.petit@departement77.fr](mailto:valerie.petit@departement77.fr) et [catherine.evrard@departement77.fr](mailto:catherine.evrard@departement77.fr) **avant le 6 décembre 2024.**

La Médiathèque départementale avisera les deux ou trois artistes pré-sélectionnés sur dossier début janvier 2025 et fixera avec eux un temps d'audition en février 2025.

## **Critères de sélection :**

- Exigence, qualité et originalité de la démarche création
- Pertinence des actions d'éducation artistique et culturelle proposées en direction des collégiens
- Capacité de l'artiste à réaliser de la médiation

- Prise en compte et adaptabilité du projet en fonction des objectifs des équipes enseignantes et de la Médiathèque départementale
- Adaptabilité aux conditions sanitaires en vigueur
- Respect et efficience de l'utilisation du budget des 20 000 euros, aucune somme supplémentaire ne sera allouée.

**Comité de sélection:**

Deux représentants de la Médiathèque départementale

Un représentant de l'Education Nationale

Un représentant de la Direction des Affaires Culturelles du Département

Un représentant du Musée départemental Stéphane Mallarmé

Un ou deux élus départementaux

Pour en savoir plus :

<https://mediatheque.seine-et-marne.fr/fr/la-residence-de-creation-au-college>

<https://www.musee-mallarme.fr/fr>